

Le Directeur devrait expliquer les difficultés qu'il rencontre dans la composition de son personnel ou dans d'autres domaines et peut-être mentionner les problèmes que posent le recrutement du personnel et la pénurie d'employés.

2. c) On devrait demander aux fabricants de produits pharmaceutiques de présenter devant le Comité un rapport sur les pratiques en usage dans les essais précliniques des médicaments, de donner un aperçu des genres d'essais précliniques que subissent diverses catégories de médicaments avant d'être soumis aux essais cliniques et de donner une appréciation de l'efficacité des méthodes actuelles pour la prévention de réactions fâcheuses sur les humains, tant au cours des essais cliniques que subséquemment, lorsque l'emploi général du médicament est autorisé.

Dans leur rapport, ils devraient indiquer comment ils communiquent leurs renseignements aux pharmaciens et aux médecins du pays en général, particulièrement dans leurs brochures de réclame.

A ce propos, je mentionnerai trois noms:

Le docteur Armand Frappier, directeur de l'Institut de Microbiologie et d'Hygiène de l'Université de Montréal; le docteur J. Parker, directeur de la recherche à la *Chas. E. Frost and Co*, Montréal; et le docteur J. D. McColl, directeur de la recherche pharmacologique à la *Cie Frank W. Horner Limited*.

Le président a, à sa disposition, une autre liste de fabricants et de praticiens dont nous pouvons tirer avantage dans cette enquête.

2. d) Les fabricants de produits pharmaceutiques devraient fournir au comité un rapport sur les méthodes suivies dans les épreuves cliniques pratiquées avant de mettre de nouveaux médicaments à la disposition du public. Ce rapport porterait au moins sur les points suivants:

(i) Renseignements sur la façon de choisir les investigateurs cliniques, par exemple. Sur quels critères se fondent-ils pour déterminer les qualités que devront posséder les investigateurs?

Quel rôle le représentant du fabricant joue-t-il dans l'établissement de l'épreuve clinique?

Ces épreuves se font-elles dans les hôpitaux?

Sur quels critères fait-on reposer l'acceptabilité d'un nouveau médicament?

(ii) Toutes les recommandations particulières relatives aux lois en vigueur touchant les nouveaux médicaments, et sur lesquelles ils désiraient faire des commentaires surtout en ce qui a trait à l'élément sécurité.

Voici deux noms que je signale à votre attention: le docteur K. K. Ferguson, directeur des *Connaught Laboratories*, à Toronto (Ontario) et le docteur L. Smith, directeur médical chez *Ayerst, McKenna and Harrison Limited*, Montréal (P.Q.).

Les instructions sont les mêmes que celles dont j'ai donné lecture lorsque j'en étais à l'article 2 c), relativement aux autres témoins qui peuvent être convoqués.

2. e) Il faudrait convoquer un ou plusieurs spécialistes en médecine clinique qui nous donneraient leur appréciation des exigences actuelles touchant les épreuves précliniques et cliniques des médicaments avant leur mise à la disposition du public. Le ou les spécialistes devraient répondre à des questions comme celle-ci: prenons-nous, dans nos épreuves précliniques et cliniques de médicaments, toutes les précautions voulues pour protéger le public et ainsi de suite?